



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE DE RÉGION

N°2015-35

CCI

Délibérations et délégations de signature

17 JUILLET 2015



18, boulevard Desaix – 63033 CLERMONT-FERRAND cedex 01

Tél : 04 73 98 63 63 – Télécopieur : 04 73 98 61 03

Internet : <http://www.auvergne.pref.gouv.fr> – Courriel : sgar@auvergne.pref.gouv.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

.....

**ASSEMBLEE GENERALE DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION AUVERGNE
DU 25 JUIN 2015****DELIBERATION N° 2015/010****ELECTIONS DU TRESORIER ET DU TRESORIER-ADJOINT
MEMBRES DU BUREAU DE LA CCI AUVERGNE
(Rapporteur : Monsieur Bernard SCHOUMACHER)**

L'an deux mille quinze, le 25 juin, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Auvergne s'est réunie en Assemblée Générale sous la Présidence de Monsieur Bernard SCHOUMACHER.

- Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI de Région Auvergne en exercice = 57
- Nombre total de Membres Titulaires élus présents ou représentés et ayant participé au vote = 47
- Quorum = 29, le quorum était atteint
- Majorité absolue des votants = 47

ainsi qu'il ressort du procès-verbal de séance de la présente Assemblée.

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur Jean-Claude JOURDAN, membre élu de la CCI Territoriale du Puy-de-Dôme et membre titulaire de la CCI de Région Auvergne, a démissionné de son poste de Trésorier au Bureau de la CCI de Région Auvergne.

Par ailleurs, Monsieur Jean BRUEL, membre élu de la CCI Territoriale du Cantal, a démissionné en avril 2015 de sa qualité de membre titulaire de la CCI de Région Auvergne.

Monsieur Jean BRUEL était également membre du Bureau de la CCI de Région Auvergne, en qualité de Trésorier-Adjoint.

.../

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, lorsque le siège détenu au Bureau par un membre titulaire devient vacant, il n'est pas remplacé de droit par le membre suppléant.

Les sièges rendus vacants du fait des démissions de Monsieur Jean-Claude JOURDAN et de Monsieur Jean BRUEL doivent donc être pourvus par l'Assemblée Générale.

Ces informations ont été portées à la connaissance du Bureau lors de sa réunion en date du 21 mai 2015.

Pour rappel, l'élection des membres au Bureau a lieu au premier et au deuxième tour à la majorité absolue des membres en exercice ; au troisième tour, la majorité relative suffit. En cas de partage des voix, le candidat le plus âgé est élu. Le vote par procuration est admis.

Ainsi que précisé en article 50 du règlement intérieur de la Chambre, il est rappelé que nul ne peut être simultanément membre du Bureau de la CCI de région et membre du Bureau d'une chambre de métiers et de l'artisanat ou d'une chambre régionale de métiers et de l'artisanat.

Se présente à l'élection de Trésorier : M. Philippe FOUET.

Résultat du premier tour :

Total des votants : 47

Nombre de voix pour M. Philippe FOUET : 47

M. Philippe FOUET est donc élu en qualité de Membre du Bureau de la CCI de Région Auvergne, en tant que Trésorier.

Se présente à l'élection de Trésorier-Adjoint : M. Bernard VILLARET.

Résultat du premier tour :

Total des votants : 47

Nombre de voix pour M. Bernard VILLARET : 47

M. Bernard VILLARET est donc élu en qualité de Membre du Bureau de la CCI de Région Auvergne, en tant que Trésorier-Adjoint.

.../

DELIBERATION

VU l'article L.713-1 du Code de Commerce,

VU les articles R.711-48 et R.711-49 du Code de Commerce relatifs au remplacement d'un membre du Bureau dont le poste est devenu vacant,

VU l'article R.711-72 concernant les règles de majorités applicables à l'élection des membres du Bureau,

VU les dispositions du règlement intérieur de la CCI de Région Auvergne et notamment les articles 48, 49 et 50,

VU le résultat des opérations de vote, tel que détaillé en exposé des motifs,

CONSIDERANT l'exposé des motifs qui précède,

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE REGION AUVERGNE :

DECIDE :

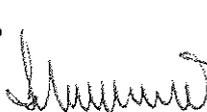
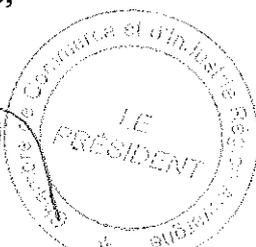
- de désigner M. Philippe FOUET en qualité de membre du Bureau de la CCI de Région Auvergne, en tant que Trésorier, dans l'ordre du tableau actuel,
- de désigner M. Bernard VILLARET en qualité de membre du Bureau de la CCI de Région Auvergne, en tant que Trésorier-Adjoint, dans l'ordre du tableau actuel,
- d'autoriser le Président à signer tout acte et à procéder à toutes démarches découlant de la présente délibération.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée à l'unanimité des Membres présents.

Fait à Clermont-Ferrand, le 25 juin 2015.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Bernard SCHOUMACHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

.....

**ASSEMBLEE GENERALE DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION AUVERGNE
DU 25 JUIN 2015****DELIBERATION N° 2015/014****SUPPRESSIONS DE POSTES***(Rapporteur : Monsieur Bernard SCHOUMACHER)*

L'an deux mille quinze, le 25 juin, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Auvergne s'est réunie en Assemblée Générale sous la Présidence de Monsieur Bernard SCHOUMACHER.

- Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI de Région Auvergne en exercice = 57
- Nombre total de Membres Titulaires élus présents ou représentés et ayant participé au vote = 47
- Quorum = 29, le quorum était atteint
- Majorité absolue des votants = 47

ainsi qu'il ressort du procès-verbal de séance de la présente Assemblée.

EXPOSE DES MOTIFS

La CCIR a vu ses ressources fiscales diminuer de 5.012 K€ entre 2013 et 2015. Le résultat budgétaire pour 2014 est ainsi déficitaire de 700 K€.

A cette baisse de ressources s'ajoute un prélèvement sur les fonds de roulement de la CCIR d'un montant de 75 K€ pour l'année 2015. Ce prélèvement s'élève pour l'ensemble des CCI d'Auvergne à un montant de 21 967 K€.

La CCI Auvergne, contrairement à d'autres CCI en France qui disposent de concessions ou d'autres sources de revenus, est fortement dépendante de la ressource fiscale, laquelle couvre 70% du total des charges supportées par la CCIR (année 2014).

.../

Par ailleurs, la part de la masse salariale dans le budget de la CCIR (hors personnel remis à disposition) est de 76 %. Sur les 24 % restant, environ 1/57ème est constitué de charges incompressibles (amortissement...).

Face aux baisses successives de ses ressources et au contexte actuel de réorganisation du réseau, la CCIR Auvergne a adopté un plan stratégique par délibération de son Assemblée Générale du 19 mars 2015.

Les Assemblées Générales des CCI territoriales rattachées ont également adopté ce plan stratégique, lequel fixe comme orientation la nécessaire adaptation des effectifs, des compétences et de la masse salariale.

En application de ce plan, la CCIR Auvergne s'est d'ores et déjà attachée à réaliser des économies sur des postes de charges. Dans ce cadre, il a notamment été décidé les mesures suivantes :

- déménagement de la CCIR dans les locaux de la CCIT du Puy-de-Dôme : économie de 180.000 euros en année pleine,
- réduction des contributions versées pour environ 63.000 euros (Conseil Interconsulaire Auvergne, ...),
- fin de la participation à l'exploitation de la ligne aérienne Clermont-Ferrand / Amsterdam dès 2016 : 100.000 euros.

Des économies ont également été réalisées sur les achats groupés des CCI d'Auvergne. Ainsi, en ne considérant que les marchés notifiés depuis 2013, une économie de l'ordre de 180.000 euros.

Parallèlement, la CCIR a mis en œuvre l'ensemble des mesures favorisant les départs volontaires, tels que notamment les congés de transition et les cessations d'un commun accord de la relation de travail.

Les mesures de départs volontaires mises en œuvre dans le cadre du Plan Emploi Consulaire Volet 1 généreront une économie en année pleine et sur l'ensemble de la masse salariale de l'Auvergne, d'un montant de 776 K€.

Etant précisé que la mise en œuvre de ces mesures engendre pour 2015 un surcoût de 226 K€ pour les cessations d'un commun accord de la relation de travail et de 59 K€ pour les congés de transition.

Le nombre de mesures ainsi mises en œuvre n'est toutefois pas suffisant pour faire face à la diminution des ressources fiscales et aux prélèvements exceptionnels sur fonds de roulement opérés par l'Etat.

.../

En ce qui les concerne, après avoir également mis en œuvre un ensemble de mesures d'économie, les CCI territoriales de la région Auvergne ont procédé à une analyse de leurs missions et de leurs postes, au regard de leur pertinence et de leur coût.

En conséquence :

- L'Assemblée Générale de la **CCIT Haute-Loire** s'est réunie en date du 22 juin 2015 et a décidé de la suppression des postes budgétaires suivants :
 - **Postes non pourvus :**
 - Un poste d'Assistant(e) accueil à la Délégation de Brioude
 - Un poste d'Assistant(e) comptable basé à Brioude
 - **Postes pourvus :**
 - Un poste de Conseiller(e) Formation basé au Puy-en-Velay
 - Un poste d'Assistant(e) Fichier – Apprentissage basé au Puy-en-Velay
- L'Assemblée Générale de la **CCIT Montluçon-Gannat Portes d'Auvergne** s'est réunie en date du 22 juin 2015 et a décidé de la suppression des postes budgétaires suivants :
 - **Postes non pourvus :**
 - Un poste de Directeur général Adjoint
 - Deux postes d'Assistant(e) Formalités
 - Un poste de Chargé(e) de Mission TPE
 - Un poste d'Assistant(e) Pôle TPE
 - Un poste de Chargé(e) de Mission Formation
 - Un poste de Chargé(e) de Mission / Commercial(e) Bachelor IFAG
 - Deux postes de Femmes de ménage
 - **Poste devant être libéré fin juin 2015 :**
 - Un poste d'Assistant(e) Comptabilité / TPE
 - **Postes pourvus mais devant être libérés d'ici fin 2015 ou mi 2016 au plus tard :**
 - Un poste de Directeur Bachelor
 - Un poste de Gardien / concierge
 - Un poste de Chargé(e) de Formation

Hormis les ruptures survenues pendant les périodes probatoires, l'ensemble de ces postes correspond à des accords de départ pris dans le cadre du Plan Emploi Consulaire 1^{er} volet.

.../

- L'Assemblée Générale de la **CCIT de Moulins-Vichy** s'est réunie en date du 23 juin 2015 et a décidé de la suppression des postes budgétaires suivants :
 - **Postes non pourvus :**
 - Un poste d'Enseignant(e) Formateur CEL
 - Un poste d'Agent d'Entretien
 - Un poste de Responsable Qualidev
 - Un poste d'Assistant(e) Formation
 - Un poste d'Assistant(e) II Direction Générale
 - Un poste de Conseiller(e) Formation
 - Un poste de Responsable Informatique
 - **Postes pourvus :**
 - Un poste d'Enseignant(e) Formateur CEL
 - Un poste d'Assistant(e) II CEL
 - Un poste d'Assistant(e) II DG (réfèrent(e) administratif RH)
 - Un poste d'Agent d'Accueil
 - Un poste d'Agent d'Entretien
 - Un poste de Chargé(e) de Documentation
 - Un poste d'Agent Pôle Formalités
 - Un poste d'Enseignant(e) Formateur CFH

- L'Assemblée Générale de la **CCIT du Puy-de-Dôme** s'est réunie en date du 22 juin 2015 et a décidé de la suppression des postes budgétaires suivants :
 - **Postes non pourvus :**
 - Un poste de Conseiller(e) création
 - Un poste d'Assistant(e) Métiers Formalités
 - **Postes pourvus :**
 - Direction Informations Clients
 - Un poste de Directeur Information Clients / Accueil Formalités
 - Service Accueil Formalités
 - Un poste d'Assistant(e) Métiers / Accueil Formalités basé à Clermont-Ferrand
 - Un poste d'Assistant(e) Métiers / Accueil Formalités basé à Ambert
 - Service Appui au développement Economique du territoire
 - Un poste de Responsable de Service
 - Service Evénementiel Communication
 - Un poste d'Assistant(e) Métiers Evénementiel
 - Service Commerce
 - Un poste d'Assistant(e) Métiers Service Commerce

.../

En sa qualité d'employeur, il appartient à la CCI de région Auvergne de décider de la suppression des postes budgétaires concernés et de l'introduction d'une procédure de licenciement conformément au statut du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie.

En considération des mêmes éléments, il est proposé que la **CCIR Auvergne** procède, en son sein, également à la suppression de plusieurs postes budgétaires, tels que listés ci-après.

• **Postes non pourvus :**

- Un poste de Chargé(e) de mission RH basé à Montluçon-Gannat
- Un poste de Chargé(e) de mission Formation Interne basé à Montluçon-Gannat
- Un poste de Responsable Métier Comptable
- Un poste de Chargé(e) de mission Prospective/Observatoire/Economique
- Un poste d'Assistant(e) Service Comptable basé à Montluçon-Gannat
- Un poste d'Agent d'accueil
- Un poste de Chef de projet Performance Auvergne – ARIST / EEN
- Un poste de Directeur Administratif et Financier basé à Aurillac
- Un poste de Responsable Pôle Fichier
- Un poste de Directeur des Systèmes d'informations
- Un poste de Conseiller(e) technique / Animateur Régional PFIL

• **Poste pourvu devant être libéré:**

- Poste de Responsable Pôle Compétences Formation Auvergne

• **Postes pourvus :**

- Pôle Compétences Formations Auvergne
 - Un poste de Chargé(e) de Mission au Service Compétence Auvergne
- Département des Systèmes d'Information
 - Un poste de Responsable Régional(e) des Systèmes d'Information
 - Un poste de Développeur Applications Informatiques
 - Un poste d'Assistant(e) Métiers
 - Un poste de Responsable Métiers Pôle Gestion Relations Clients
 - Un poste de Technicien(ne) de Maintenance Informatique, basé sur Moulins
- Pôle Observation Economique - Etudes - Prospective Territoriale
 - Un poste de Chargé(e) d'Etudes Observation Economique
 - Un poste de Chargé(e) de Documentation basé sur le site de Moulins
- Direction Administrative et Financière
 - Un poste de Chef de Projet Administratif Puy-de-Dôme/Auvergne
 - Un poste d'Assistant(e) - Agent administratif Service Comptabilité basé à Moulins-Vichy
 - Un poste d'Assistant(e) - Référent(e) RH basé sur le site de Moulins
 - Un poste de Chargé(e) de Mission – Assistant(e) comptable

.../

- Service TIC
 - Un poste de Chef de Projet TIC – Adjoint Responsable régional du Service Développement des TIC basé sur le site de Vichy
- Direction Générale
 - Un poste d'Assistant(e) du Président – Direction Générale
- Direction des Fonctions Support et RH
 - Un poste de Directeur Général Adjoint- Directeur des Ressources Humaines

Concernant ce dernier poste budgétaire, il est précisé que sa suppression ne sera effective qu'au cours de l'année 2016.

Les conséquences financières et leur incidence sur le budget de la CCIR ont fait l'objet d'une présentation devant la Commission des Finances lors de sa réunion en date du 9 juin 2015. La Commission des Finances a souligné que les suppressions de postes vont ainsi dans le sens des observations précédemment formulées, à savoir la mise en adéquation inéluctable de la masse salariale avec le niveau de ressources.

Il est donc demandé à l'Assemblée Générale de décider de :

- la suppression de l'ensemble des postes budgétaires concernés par les décisions des Assemblées Générales des CCI Territoriales,
- la suppression des postes budgétaires de ses propres services,
- et d'autoriser le Président à mettre en œuvre la procédure prévue à l'article 35-1 « Procédure de licenciement pour suppression de poste », du statut du personnel administratif des CCI.

Délégation de signature sera accordée par le Président à Monsieur Guy-François JANOT en sa qualité de Directeur Général et à Monsieur Jean-Michel BARETIER en sa qualité de Directeur des Ressources Humaines aux fins de réaliser et signer les différents actes inhérents à la mise en œuvre de la procédure prévue à l'article 35-1 du statut du personnel. La présente délégation sera accordée pour la durée nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, ce dont il est demandé à l'Assemblée Générale de prendre acte.

Le Bureau de la CCIR Auvergne a délivré un avis favorable sur l'ensemble de ces suppressions de poste lors de sa réunion en date du 25 juin 2015.

.../

DELIBERATION

VU les dispositions du Code de Commerce et notamment celles relatives aux compétences des CCI de région en ce qui concerne les personnels de droit public,

VU les dispositions prévues par le statut du personnel administratif des CCI, et notamment les articles 33 et 35-1 ainsi que plus spécifiquement les dispositions de l'accord CPN du 9 décembre 2014,

VU le plan stratégique adopté par l'assemblée générale de la CCI Auvergne en date du 19 mars 2015,

VU l'avis émis par la Commission des Finances en date du 9 juin 2015,

VU l'avis délivré par le Bureau de la CCIR en date du 25 juin 2015,

VU l'article 40 du règlement intérieur de la CCI Auvergne relatif aux délégations de signature,

CONSIDERANT les délibérations des assemblées générales des CCIT de Haute-Loire, de Montluçon-Gannat Portes d'Auvergne et du Puy-de-Dôme en date du 22 juin 2015, et celle de de Moulins-Vichy en date du 23 juin 2015,

CONSIDERANT l'exposé des motifs qui précède,

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION AUVERGNE

DECIDE :

1. De la suppression des postes budgétaires suivants :

Postes au sein de la CCIT de Haute-Loire :

Postes non pourvus :

- Un poste d'Assistant(e) accueil à la Délégation de Brioude
- Un poste d'Assistant(e) comptable basé à Brioude

Postes pourvus :

- Un poste de Conseiller(e) Formation basé au Puy-en-Velay
- Un poste d'Assistant(e) Fichier – Apprentissage basé au Puy-en-Velay

.../

Postes au sein de la CCIT de Montluçon-Gannat Portes d'Auvergne :

Postes non pourvus :

- Un poste de Directeur général Adjoint
- Deux postes d'Assistant(e) Formalités
- Un poste de Chargé(e) de Mission TPE
- Un poste d'Assistant(e) Pôle TPE
- Un poste de Chargé(e) de Mission Formation
- Un poste de Chargé(e) de Mission / Commerciale Bachelor IFAG
- Deux postes de Femmes de ménage

Poste devant être libéré fin juin 2015 :

- Un poste d'Assistant(e) Comptabilité / TPE

Postes pourvus mais devant être libérés d'ici fin 2015 ou mi 2016 au plus tard :

- Un poste de Directeur Bachelor
- Un poste de Gardien / concierge
- Un poste de Chargé(e) de Formation

Postes au sein de la CCIT de Moulins-Vichy :

Postes non pourvus :

- Un poste d'Enseignant(e) Formateur CEL
- Un poste d'Agent d'Entretien
- Un poste de Responsable Qualidev
- Un poste d'Assistant(e) Formation
- Un poste d'Assistant(e) II Direction Générale
- Un poste de Conseiller(e) Formation
- Un poste de Responsable Informatique

Postes pourvus :

- Un poste d'Enseignant(e) Formateur CEL
- Un poste d'Assistant(e) II CEL
- Un poste d'Assistant(e) II DG (réfèrent(e) administratif RH)
- Un poste d'Agent d'Accueil
- Un poste d'Agent d'Entretien
- Un poste de Chargé(e) de Documentation
- Un poste d'Agent Pôle Formalités
- Un poste d'Enseignant(e) Formateur CFH

.../

Postes au sein de la CCIT du Puy-de-Dôme :

Postes non pourvus :

- Un poste de Conseiller(e) création
- Un poste d'Assistant(e) Métiers Formalités

Postes pourvus :

- Direction Informations Clients
 - Un poste de Directeur Information Clients / Accueil Formalités
- Service Accueil Formalités
 - Un poste d'Assistant(e) Métiers / Accueil Formalités basé à Clermont-Ferrand
 - Un poste d'Assistant(e) Métiers / Accueil Formalités basé à Ambert
- Service Appui au développement Economique du territoire
 - Un poste de Responsable de Service
- Service Evénementiel Communication
 - Un poste d'Assistant(e) Métiers Evénementiel
- Service Commerce
 - Un poste d'Assistant(e) Métiers Service Commerce

Postes au sein de la CCI Auvergne :

Postes non pourvus :

- Un poste de Chargé(e) de mission RH basé à Montluçon-Gannat
- Un poste de Chargé(e) de mission Formation Interne basé à Montluçon-Gannat
- Un poste de Responsable Métier Comptable
- Un poste de Chargé(e) de mission Prospective/Observatoire/Economique
- Un poste d'Assistant(e) Service Comptable basé à Montluçon-Gannat
- Un poste d'Agent d'accueil
- Un poste de Chef de projet Performance Auvergne – ARIST / EEN
- Un poste de Directeur Administratif et Financier basé à Aurillac
- Un poste de Responsable Pôle Fichier
- Un poste de Directeur des Systèmes d'informations
- Un poste de Conseiller(e) technique / Animateur Régional PFIL

Poste pourvu devant être libéré:

- Poste de Responsable Pôle Compétences Formation Auvergne

.../

Postes pourvus :

- Pôle Compétences Formations Auvergne
 - Un poste de Chargé(e) de Mission au Service Compétence Auvergne
- Département des Systèmes d'Information
 - Un poste de Responsable Régional(e) des Systèmes d'Information
 - Un poste de Développeur Applications Informatiques
 - Un poste d'Assistant(e) Métiers
 - Un poste de Responsable Métiers Pôle Gestion Relations Clients
 - Un poste de Technicien(ne) de Maintenance Informatique, basé sur Moulins.
- Pôle Observation Economique - Etudes - Prospective Territoriale
 - Un poste de Chargé(e) d'Etudes Observation Economique
 - Un poste de Chargé(e) de Documentation basé sur le site de Moulins
- Direction Administrative et Financière
 - Un poste de Chef de Projet Administratif Puy-de-Dôme/Auvergne
 - Un poste d'Assistant(e) - Agent administratif Service Comptabilité basé à Moulins-Vichy
 - Un poste d'Assistant(e) – Référent(e) RH basé sur le site de Moulins
 - Un poste de Chargé(e) de Mission – Assistant(e) comptable
- Service TIC
 - Un poste de Chef de Projet TIC – Adjoint Responsable régional du Service Développement des TIC basé sur le site de Vichy
- Direction Générale
 - Un poste d'Assistant(e) du Président – Direction Générale
- Direction des Fonctions Support et RH
 - Un poste de Directeur Général Adjoint - Directeur des Ressources Humaines au cours de l'année 2016.

.../

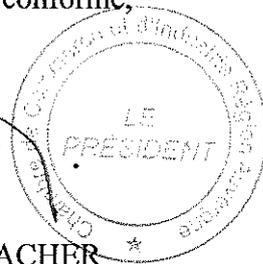
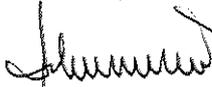
2. **d'autoriser le Président** à mettre en œuvre la procédure prévue à l'article 35-1 du statut du personnel administratif des CCI et à signer tout acte et à procéder à toutes démarches découlant de la présente délibération,
3. **prend acte de la délégation** de signature qui sera accordée par le Président au Directeur Général et au Directeur des Ressources Humaines pour la mise en œuvre de la procédure découlant de la présente délibération.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée à l'unanimité des Membres présents.

Fait à Clermont-Ferrand, le 25 juin 2015.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Bernard SCHOUMACHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ASSEMBLEE GENERALE DU LUNDI 22 JUIN 2015

OBJET : Plan Emploi Consulaire/Suppression de postes

Membres Elus (20) :

- . *Président de séance* : M. Jean-Pierre LHOSPITALIER
- . Mmes CANTON, CARTILLIER, PEZANT
- . MM. GODIGNON, HOCQUETTE, KREMENSKI, LINDRON, MIARD, PEROT, ROCHUT

Excusés :

- . Mmes CHARMAT, DABRIGEON, LACAN, ROUJON
- . MM. BESOGNE, BUSSERON, FERRANDON, LHOSPITALIER Nicolas, PASSARELLI

* * *

- . *Nombre total de Membres Elus de la CCI Montluçon-Gannat et en exercice* : 20
- . *Nombre total de Membres Elus présents ayant participé au vote* : 11
- . *Quorum* : 11
- . *Majorité absolue des votants* : 11

. **Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer**

* * *

5. Dossier régional

Rapporteur : Président Lhospitalier

5.1. Plan Emploi Consulaire/Suppression de postes

Contexte

Les évolutions économiques qui s'imposent aux CCI ont conduit à rechercher en priorité des économies sur des postes de charges.

On constate dans le budget prévisionnel 2015 une baisse des charges (hors masse salariale) d'environ 10 %.

Pour arriver à ce résultat, un travail a notamment été mené pour réduire de manière importante les contributions extérieures de la CCI de Montluçon-Gannat. Ainsi l'Assemblée Générale, dans sa séance du 24 Novembre 2014, a donné accord, à l'unanimité, pour ne plus apporter de soutien à certains organismes extérieurs, ou dans des proportions amoindries. L'économie réalisée représente un montant d'environ 50 000 €.

Par ailleurs, ont été également revus les postes «Energie et entretien» des bâtiments conduisant à une économie de 63 000 €.

De plus, la rationalisation au niveau régional, notamment sur les postes «Téléphonie et photocopieurs» a contribué à une diminution de la dépense de 25 000 €.

Ces recherches d'économies ne suffisent pas, à elles seules, à conduire un rétablissement des comptes.

Exposé des motifs

Par délibération du 19 Mars 2015, la CCIR Auvergne a adopté un plan stratégique régional intégrant les évolutions des établissements du réseau des CCI et de leurs missions.

Ces évolutions s'imposent du fait des restrictions budgétaires affectant le réseau, mais également du regroupement des régions administratives, déjà voté, ainsi que du projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la république, lesquels vont impacter le réseau consulaire.

Ce même plan stratégique a été adopté par délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de Montluçon-Gannat *Portes d'Auvergne* dans sa séance du 23 Mars 2015.

En application de ce plan et en sa qualité d'employeur, la CCIR Auvergne s'est attachée à mettre en œuvre les mesures de départ volontaires prévues par l'accord adopté par la Commission Paritaire Nationale en date du 9 Décembre 2014, relatif au Plan d'Emploi Consulaire 1^{er} volet.

S'agissant de la CCI Territoriale de Montluçon-Gannat *Portes d'Auvergne*, ces mesures concernent :

↳ *Postes non pourvus à ce jour :*

- Directeur Général Adjoint
- Assistante Formalités → 2 postes (un départ en retraite et une rupture sur la période d'observation)
- Chargé de Mission TPE (rupture sur la période d'observation)
- Assistante Pôle TPE
- Chargée de Mission Formation
- Chargée de Mission /Commerciale Bachelor IFAG (rupture sur la période d'observation)
- Femmes de ménage → 2 postes (départs en retraite)

↳ *Poste qui va être libéré fin Juin 2015 :*

- Assistante Comptabilité/TPE

↳ *Postes pourvus à ce jour devant être libérés d'ici fin 2015 ou au plus tard mi 2016*

- Directeur Bachelor
- Gardien/concierge
- Chargé de Formation

Hormis le cas de ruptures de périodes probatoires, l'ensemble de ces postes correspond à des accords de départ pris dans le cadre du Plan Emploi Consulaire 1^{er} volet. De ce fait, ces postes se libéreront sur la base d'un accord avec les collaborateurs concernés.

Le cas échéant et en application des dispositions du Code de Commerce et du statut du personnel administratif des CCI, la CCIR Auvergne a la qualité d'employeur des personnels de droit public et se garde la possibilité de la mise en œuvre de la procédure de licenciement pour suppression de postes.

Au vu de ces éléments, l'Assemblée Générale **ADOPTE**, à la majorité des votants (*une abstention*), la délibération ci-après :

- Vu les articles L. 710-1 et suivant du Code de Commerce, relatifs aux établissements du réseau des CCI, et notamment l'article L. 712-1 relatif aux compétences de l'Assemblée Générale,
- Vu le règlement intérieur de la CCIT de Montluçon-Gannat,
- Vu le plan stratégique adopté par l'Assemblée Générale de la CCIR Auvergne en date du 19 Mars 2015, et par l'Assemblée Générale de la CCIT Montluçon-Gannat *Portes d'Auvergne* dans sa séance du 23 Mars 2015,
- Considérant l'exposé des motifs qui précède ;

la CCI de Montluçon-Gannat *Portes d'Auvergne* :

- **DECIDE** la suppression des postes budgétaires suivants :

↳ *Postes non pourvus à ce jour :*

- Directeur Général Adjoint
- Assistante Formalités → 2 postes (un départ en retraite et une rupture sur la période d'observation)
- Chargé de Mission TPE (rupture sur la période d'observation)
- Assistante Pôle TPE
- Chargée de Mission Formation
- Chargée de Mission /Commerciale Bachelor IFAG (rupture sur la période d'observation)
- Femmes de ménage → 2 postes (départs en retraite)

↳ *Poste qui va être libéré fin Juin 2015 :*

- Assistante Comptabilité/TPE

↳ *Postes pourvus à ce jour devant être libérés d'ici fin 2015 ou au plus tard mi 2016*

- Directeur Bachelor
- Gardien/concierge
- Chargé de Formation

- **AUTORISE** et **MANDATE** de Président de la CCI Montluçon-Gannat *Portes d'Auvergne* à communiquer la présente délibération à la CCIR Auvergne et d'une façon générale à accomplir toute démarche qui s'avèrerait nécessaire.

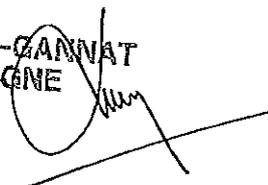
Fait à Montluçon, le 24 Juin 2015
Pour copie certifiée conforme

Laurent ROCHUT,
Secrétaire Membre

Jean-Pierre LHOSPITALIER,
Président



CCI MONTLUÇON-GANNAT
PORTES D'AUVERGNE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE
DE MOULINS - VICHY DU 23 JUIN 2015

SUPPRESSION DE POSTES

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juin, la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Moulins-Vichy s'est réunie en Assemblée Générale sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel CHAVAROCLETTE.

- Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCIT en exercice = 19
- Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 12
- Quorum = 10, le quorum était atteint
- Majorité absolue des membres en exercice : 10

Participaient aux délibérations :

- CHAVAROCLETTE Jean-Michel
- AUZELLE Rollan
- BERGEMIN Brigitte
- DODAT Robin
- DUBOSCQ Hervé
- GILBERT Dominique
- GOMOT Hubert
- JACQUARD Bernard
- KOENIG Philippe
- LIVERTOUT Marcel
- LE DIOURIS Yann
- REMUZON Alain

Étaient excusés :

- BERTHET Philippe
- CHANDIOUX Bernard
- COMBEMOREL Patrick
- DEFLANDRE Nicolas
- FOULON Hervé
- SALLET Sébastien
- TRUCHET Aline

Assistaient également à la séance :

- ALMAZAN Jean Sous-Préfet de Vichy
- Alain SEGRÉTAINE DG CCIMV
- SABOT Michel Membre associé
- TÊTE Laurent Membre associé
- MIARD Thierry Vice-Président CCIMG
- DOUILLARD Jean-Michel Commissaire aux Comptes

EXPOSÉ DES MOTIFS:

Les CCI de la région Auvergne ont vu leurs ressources fiscales diminuer de 5.012 K€ entre 2013 et 2015.

A cette baisse significative, s'ajoute un prélèvement important sur les fonds de roulement de la CCIT de Moulins-Vichy d'un montant de 2.731 K€ pour l'année 2015, institué par l'article 33 de la loi n° 2014-1654 du 20 décembre 2014, loi de finances pour 2015.

Face aux baisses successives des ressources et au contexte actuel de réorganisation du réseau, la CCIR Auvergne a adopté un plan stratégique par délibération de son assemblée générale du 19 mars 2015.

Ce même plan stratégique a été adopté par délibération de l'assemblée générale de la CCIT de Moulins-Vichy en date du 24 mars 2015

En application de ce plan et en sa qualité d'employeur, la CCI de région Auvergne s'est attachée à mettre en œuvre les mesures de départs volontaires prévues par l'accord adopté par la Commission Paritaire Nationale en date du 9 décembre 2014, relatif au « Plan d'Emploi Consulaire – 1^{er} volet ».

En ce qui concerne la CCI Territoriale de Moulins-Vichy, l'application de ces mesures aboutit au départ volontaire de 7 agents.

Par ailleurs, la CCIT de Moulins-Vichy a mis en œuvre diverses mesures d'économie :

- Réduction à hauteur de 246 K€ sur ses charges : Charges de personnel, de fonctionnement (frais de déplacement, téléphonie...), équipements gérés (aérodrome, Qualidev,...), opérations événementielles et communication.
- Réduction des subventions accordées à hauteur de 161 K€.

Les mesures déjà mises en œuvre s'avérant insuffisantes, malgré l'accroissement de certaines activités, la CCIT de Moulins-Vichy a procédé à une analyse de ses missions et de ses postes, au regard de leur pertinence et de leur coût.

Dans ce cadre il est demandé à l'assemblée générale de se prononcer sur la suppression des postes budgétaires suivants :

Postes non pourvus à ce jour : 7

- ✓ Enseignant formateur CEL
- ✓ Agent d'entretien
- ✓ Responsable Qualidev
- ✓ Assistante Formation
- ✓ Assistante II - Direction Générale
- ✓ Conseiller formation
- ✓ Responsable Informatique

Postes pourvus : 8

- ✓ Enseignant formateur CEL
- ✓ Assistante II CEL
- ✓ Référent Administratif RH
- ✓ Agent d'accueil
- ✓ Agent d'entretien
- ✓ Chargé de documentation
- ✓ Agent Pôle formalités
- ✓ Enseignant formateur CFH

En application des dispositions du Code de Commerce et du statut du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie, la CCI de région Auvergne a la qualité d'employeur des personnels de droit public et décidera de la mise en œuvre de la procédure de licenciements pour suppressions de postes.

La présente délibération sera en conséquence adressée à cette dernière.

Le Bureau de la CCIT a délivré un avis en ce sens lors de sa réunion en date du 23 juin 2015.

DÉLIBÉRATION

VU les articles L.710-1 et suivant du code de commerce, relatifs aux des établissements du réseau des CCI, et notamment l'article L.712-1 relatif aux compétences de l'Assemblée Générale.

VU le Règlement Intérieur de la CCIT

VU les articles 33 et 35-1 du statut de personnel administratif des Chambres de Commerce et d'Industrie et l'accord pris en Commission Paritaire Nationale des Chambres de Commerce et d'Industrie le 9 décembre 2014.

VU le plan stratégique adopté par l'assemblée générale de la CCI Auvergne en date du 19 mars 2015 et par l'assemblée générale de la CCIT de Moulins-Vichy en date du 24 mars 2015

VU l'avis délivré par le Bureau de la CCIT de Moulins-Vichy lors de sa réunion en date du 23 juin 2015

CONSIDÉRANT l'exposé des motifs qui précède.

**LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE
DE MOULINS-VICHY**

Décide :

1 - La suppression des postes budgétaires suivants :

Postes non pourvus à ce jour : 7

- ✓ Enseignant formateur CEL
- ✓ Agent d'entretien
- ✓ Responsable Qualidev
- ✓ Assistante Formation
- ✓ Assistante II - Direction Générale
- ✓ Conseiller formation
- ✓ Responsable Informatique

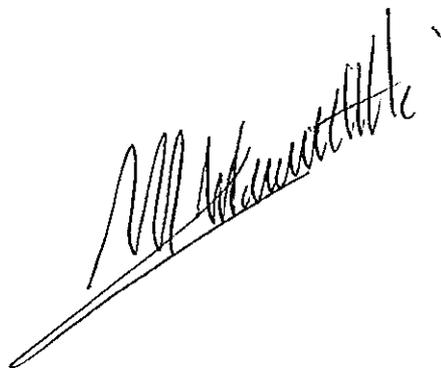


Postes pourvus : 8

- ✓ Enseignant formateur CEL
- ✓ Assistante II CEL
- ✓ Référent Administratif RH
- ✓ Agent d'accueil
- ✓ Agent d'entretien
- ✓ Chargé de documentation
- ✓ Agent Pôle formalités
- ✓ Enseignant formateur CFH

- 2 -D'autoriser et de mandater le Président de la CCI de MOULINS-VICHY à communiquer la présente délibération à la CCI de Région Auvergne et d'une façon générale à accomplir toute démarche qui s'avèrerait nécessaire.

Le Président,



Monsieur Jean-Michel CHAVAROCLETTE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Loire s'est tenue le lundi 22 juin 2015 au Puy-en-Velay, sous la présidence de Madame Jocelyne DUPLAIN.

Etaient présents :

Charles ALONZI
Marc BONNEFOY
Louis-Pierre DESCOURS
Jean-Luc DOLLEANS
Vincent DUCAMP
Jocelyne DUPLAIN

Joëlle GARCIA
Hughes HORTEFEUX
Serge JAMON
Bernard KRAEUTLER
Raphaël LAURENT
Sylvie LEGRAND

Corinne MAGNE-CANTERI
Maurice MARCHE
Geoffroy MILLET
Pascale PONCHON CORNUT
Michel RAMOUSSE
Laurence ROUX

18 Membres Titulaires présents sur 27 Membres en exercice

SUPPRESSIONS DE POSTES

EXPOSE DES MOTIFS

Les CCI de la région Auvergne ont vu leurs ressources fiscales diminuer de 5.012 K€ entre 2013 et 2015.

A cette baisse significative, s'ajoute un prélèvement important sur les fonds de roulement de la CCIT de Haute-Loire d'un montant de 1.513 K€ pour l'année 2015, institué par l'article 33 de la loi n° 2014-1654 du 20 décembre 2014, loi de finances pour 2015.

Face aux baisses successives des ressources et au contexte actuel de réorganisation du réseau, la CCIR Auvergne a adopté un plan stratégique par délibération de son assemblée générale du 19 mars 2015.

Ce même plan stratégique a été adopté par délibération de l'assemblée générale de la CCIT de Haute-Loire en date du 13 mars 2015

En application de ce plan et en sa qualité d'employeur, la CCI de région Auvergne s'est attachée à mettre en œuvre les mesures de départs volontaires prévues par l'accord adopté par la Commission Paritaire Nationale en date du 9 décembre 2014, relatif au « Plan d'Emploi Consulaire – 1^{er} volet ».

En ce qui concerne la CCI Territoriale de Haute-Loire, l'application de ces mesures aboutit au départ volontaire de 4 agents, représentant une baisse de la masse salariale de 172 K€.

Par ailleurs, les mesures d'économie suivantes ont été mises en œuvre :

- Vente de l'immobilier du 13, place Michelet pour un montant de 182 000 €
- Vente en cours du CMAP de Sainte Florine pour un montant de 60 000 €
- Abaissement de notre participation de 25 à 20 % au déficit du Syndicat Mixte de Gestion de l'Aérodrome Départemental Le Puy-en-Velay/Loudes, soit un passage en moyenne de 250 000 à 180 000 €,
- Baisse de la subvention versée à l'ESEPAC de 140 000 à 110 000 € ... (et demain ?)
- Dissolution de l'UCCIMAC en juillet prochain, pour une économie d'environ 30 000 €

Principales économies de fonctionnement sur la mandature :

- Elus : - 18 %
- Cotisations diverses : - 34 %

- Fonctionnement Direction Générale : - 41 %
- Affranchissements : - 12 %
- Gestion fournitures et bureautique : - 26 %
- Honoraires divers (hors vente Michelet) : - 18 %
- Téléphone : - 22 %

Pour information, l'ensemble des marchés publics regroupés depuis 2013 en CCIR Auvergne ont permis à nos CCI d'économiser 180 000 €.

Les mesures déjà mises en œuvre s'avérant insuffisantes, la CCIT de Haute-Loire a procédé à une analyse de ses missions et de ses postes, au regard de leur pertinence et de leur coût.

Dans ce cadre il est demandé à l'Assemblée Générale de se prononcer sur la suppression des postes budgétaires suivants :

Postes non pourvus :

- Un poste d'Assistante accueil à la Délégation de Brioude
- Un poste d'Assistante comptable basé à Brioude

Postes pourvus :

- Un poste de Conseiller Formation basé au Puy-en-Velay
- Un poste d'Assistante Fichier – Apprentissage basé au Puy-en-Velay

Nous avons voté en Assemblée Générale du 15 décembre 2014 une provision pour restructuration qui couvrira l'impact de ces mesures.

En application des dispositions du Code de Commerce et du statut du personnel administratif des Chambres de Commerce et d'Industrie, la CCI de région Auvergne a la qualité d'employeur des personnels de droit public et décidera de la mise en œuvre de la procédure de licenciements pour suppressions de postes.

La présente délibération sera en conséquence adressée à cette dernière.

Le Bureau de la CCIT a délivré un avis lors de sa réunion en date du 1^{er} juin 2015.

DELIBERATION

VU les articles L.710-1 et suivant du Code de Commerce, relatifs aux établissements du réseau des CCI, et notamment l'article L.712-1 relatif aux compétences de l'Assemblée Générale.

VU le Règlement Intérieur de la CCIT

VU les articles 33 et 35-1 du statut de personnel administratif des Chambres de Commerce et d'Industrie et l'accord pris en Commission Paritaire Nationale des Chambres de Commerce et d'Industrie le 9 décembre 2014.

VU le plan stratégique adopté par l'assemblée générale de la CCI Auvergne en date du 19 mars 2015

VU le budget primitif 2015 voté en Assemblée Générale de la CCIT de Haute-Loire lors de sa réunion du 15 décembre 2014

VU l'avis délivré par le Bureau de la CCIT de Haute-Loire lors de sa réunion en date du 1^{er} juin 2015

CONSIDERANT l'exposé des motifs qui précède.

**LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE
DE HAUTE-LOIRE**

Décide :

- La suppression des postes budgétaires suivants :

Postes non pourvus :

- Un poste d'Assistante accueil à la délégation de Brioude
- Un poste d'Assistante comptable basé à Brioude

Postes pourvus :

- Un poste de Conseiller Formation basé au Puy-en-Velay
- Un poste d'Assistante Fichier – Apprentissage basé au Puy-en-Velay

- d'autoriser et de mandater la Présidente à communiquer la présente délibération à la CCI de Région Auvergne et d'une façon générale à accomplir toute démarche qui s'avèrerait nécessaire.

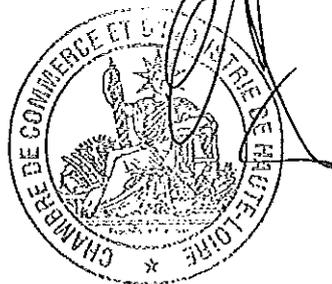
Le vote à mains levées donne le résultat suivant :

Pour	18 voix sur 18 présents
Contre	0
Abstention	0

Mise aux voix, cette délibération est adoptée à l'unanimité des Membres Elus présents.

Fait à Le Puy-en-Velay, le 23 juin 2015
Pour extrait certifié conforme

Jocelyne DUPLAIN
Présidente



Pascale PONCHON-CORNUT
Secrétaire,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

.....

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DU PUY-DE-DÔME DU 22 JUIN 2015

N° 2015 / 069

.....

Délibération relative au Plan Emploi Consulaire – suppression de postes
(Rapporteur : Monsieur Isidore FARTARIA)

L'an deux mille quinze, le vingt-deux Juin, la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Puy-de-Dôme s'est réunie en Assemblée Générale sous la Présidence de Monsieur Isidore FARTARIA.

- Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCIT du Puy-de-Dôme et en exercice = 53
- Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 38
- Quorum = 27, le quorum était atteint

Participaient aux délibérations :

- M. Archer ; JC. Aresté ; C. Barbin ; M. Bourrigaud ; ML. Bozom ; C. Calafat ; O. Castanié ; B. Chanelle ; S. Courriol ; A. Couyras ; B. Derne ; P. Dischamp ; H. Doucet ; MC. Dufour ; G. Duhesme ; I. Fartaria ; G. Faure ; P. Fouet ; P. Germany ; E. Golfier ; JC. Guillon ; Y. Jamon ; J. Leclerc ; A. Martel ; M. Meilhaud ; JD. Monjot ; J. Neves ; P. Pages ; JL. Pegeon ; B. Perrin ; S. Renié ; G. Roche ; P. Rolland ; S. Rubat du Mérac ; B. Salin ; B. Schoumacher ; B. Villata ; R. Zingraff.

Étaient excusés :

- M. Arnaud ; G. Bloc ; S. Bourgne ; C. Dozorme ; B. Echalié ; JC. Jourdan ; T. Lagarde ; JP. Lavigne ; D. Massin ; T. Murat ; P. Omerin ; X. Omerin ; F. Ranchon ; Y. Raz ; G. Therias,

M I.F

EXPOSE DES MOTIFS

Les CCI de la région Auvergne ont vu leurs ressources fiscales diminuer de 5.012 K€ entre 2013 et 2015.

A cette baisse significative, s'ajoute un prélèvement important sur les fonds de roulement de la CCI Territoriale du Puy-de-Dôme d'un montant de 14.939 K€ pour l'année 2015, institué par l'article 33 de la loi n° 2014-1654 du 20 décembre 2014, loi de finances pour 2015.

Face aux baisses successives des ressources et au contexte actuel de réorganisation du réseau, la CCIR Auvergne a adopté un plan stratégique par délibération de son Assemblée Générale du 19 mars 2015.

Ce même plan stratégique a été adopté par délibération de l'Assemblée Générale de la CCI Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 30 mars 2015.

En application de ce plan et en sa qualité d'employeur, la CCI de Région Auvergne s'est attachée à mettre en œuvre les mesures de départs volontaires prévues par l'accord adopté par la Commission Paritaire Nationale en date du 9 décembre 2014, relatif au « Plan d'Emploi Consulaire – 1^{er} volet ».

En ce qui concerne la CCI Territoriale du Puy-de-Dôme, l'application de ces mesures aboutit au départ volontaire de 8 agents, entre 2015 et 2016.

Par ailleurs, des réductions ont été apportées aux contributions de la CCI à des organismes extérieurs :

- VIAMECA : économie réalisée d'un montant de 45 K€
- IFMA : économie réalisée d'un montant de 25 K€
- UCCIMAC : économie réalisée d'un montant de 97 K€

Les mesures déjà mises en œuvre s'avérant insuffisantes, la CCI Territoriale du Puy-de-Dôme a procédé à une analyse de ses missions et de ses postes, au regard de leur pertinence et de leur coût, et ce conformément au plan stratégique, ci-dessus évoqué.

Mi I.f

Dans ce cadre il est demandé à l'Assemblée Générale de se prononcer sur la suppression des postes budgétaires suivants :

Postes non pourvus à ce jour

- Conseiller Création
- Assistant Métiers Formalités

Postes pourvus :

- Service Commerce
 - Un poste d'Assistante Métiers Service Commerce

- Service Appui au Développement Economique du Territoire
 - Un poste de Responsable de Service

- Service Communication et Evénementiel
 - Un poste d'Assistante Métiers Evénementiel

- Direction Informations Clients
 - Un poste de Directeur Information Clients/Accueil/Formalités

- Service Accueil Formalités
 - Un poste d'Assistante Métiers/Accueil/Formalités basé à Clermont-Ferrand
 - Un poste d'Assistante Métiers/Accueil/Formalités basé à Ambert

Les membres élus demandent à ce que des mesures de reclassement soient mises en œuvre dès le vote de la CCI de Région Auvergne pour les postes qui seront supprimés, et ce, dans toute la mesure du possible.

L'impact de ces mesures dans le budget primitif 2015 a fait l'objet d'une présentation devant la Commission des Finances lors de sa réunion en date du 8 juin 2015. Celle-ci a donné un avis favorable.

En application des dispositions du Code de Commerce et du statut du personnel administratif des Chambres de Commerce et d'Industrie, la CCI de Région Auvergne a sa qualité d'employeur des personnels de droit public, décidera de la mise en œuvre de la procédure de licenciements pour suppressions de postes.

La présente délibération sera en conséquence adressée à cette dernière.

Le Bureau de la CCI Territoriale du Puy-de-Dôme a délivré un avis favorable lors de ses réunions en date du 15 juin et du 22 juin 2015.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée Générale adopte à 37 voix pour et 1 voix contre, des membres Titulaires présents, la délibération suivante :

DELIBERATION

Vu les articles L.710-1 et suivant du code de commerce, relatifs aux des établissements du réseau des CCI, et notamment l'article L.712-1 relatif aux compétences de l'Assemblée Générale.

Vu le Règlement Intérieur de la CCI Territoriale du Puy-de-Dôme.

Vu les articles 33 et 35-1 du statut de personnel administratif des Chambres de Commerce et d'Industrie et l'accord pris en Commission Paritaire Nationale des Chambres de Commerce et d'Industrie le 9 décembre 2014.

Vu le plan stratégique adopté par l'Assemblée Générale de la CCI de Région Auvergne en date du 19 mars 2015.

Vu l'avis favorable délivré par le Bureau de la CCI Territoriale du Puy-de-Dôme lors de sa réunion en date du 15 juin 2015.

Vu l'avis favorable délivré par la Commission des Finances de la CCI Territoriale du Puy-de-Dôme lors de sa réunion en date du 8 juin 2015.

CONSIDERANT l'exposé des motifs qui précède.

M I.F

**LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE
DU PUY-DE-DÔME**

DECIDE :

1. La suppression des postes budgétaires suivants :

Postes non pourvus à ce jour

- Conseiller Création
- Assistant Métiers Formalités

Postes pourvus :

- Service Commerce
 - Un poste d'Assistante Métiers Service Commerce
- Service Appui au Développement Economique du Territoire
 - Un poste de Responsable de Service
- Service Communication et Evénementiel
 - Un poste d'Assistante Métiers Evénementiel
- Direction Informations Clients
 - Un poste de Directeur Information Clients/Accueil/Formalités
- Service Accueil Formalités
 - Un poste d'Assistante Métiers/Accueil/Formalités basé à Clermont-Ferrand
 - Un poste d'Assistante Métiers/Accueil/Formalités basé à Ambert

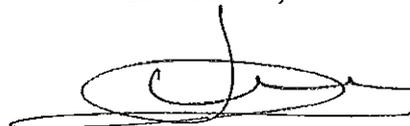
2. De demander à ce que des mesures de reclassement soient mises en œuvre dès le vote de la CCI de Région Auvergne pour les postes qui seront supprimés, et ce, dans toute la mesure du possible.
3. D'autoriser et de mandater le Président à communiquer la présente délibération à la CCI de Région Auvergne et d'une façon générale à accomplir toute démarche qui s'avèrerait nécessaire.

Le Secrétaire,



Bernard CHANELLE

Le Président,



Isidore FARTARIA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

.....

**ASSEMBLEE GENERALE DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE REGION AUVERGNE
DU 25 JUIIN 2015****DELIBERATION N° 2015/020****DELEGATIONS DE SIGNATURES**
(Rapporteur : Monsieur Bernard SCHOUMACHER)

L'an deux mille quinze, le 25 juin, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Auvergne s'est réunie en Assemblée Générale sous la Présidence de Monsieur Bernard SCHOUMACHER.

- Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI de Région Auvergne en exercice = 57
- Nombre total de Membres Titulaires élus présents ou représentés et ayant participé au vote = 47
- Quorum = 29, le quorum était atteint
- Majorité absolue des votants = 47

ainsi qu'il ressort du procès-verbal de séance de la présente Assemblée.

EXPOSE DES MOTIFS

En application des dispositions de l'article 45 du Règlement Intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Auvergne, le Trésorier peut établir des délégations de signatures au profit d'autres membres élus, ou agents de la chambre dans les mêmes conditions que le Président.

L'ensemble des délégations de signatures est porté à la connaissance des membres de l'assemblée générale.

Il est également rappelé que les délégataires ne peuvent subdéléguer à une autre personne la signature qu'ils ont reçue par délégation du Trésorier.

En application des dispositions du règlement intérieur, les délégations de signatures sont présentées sous la forme d'un tableau tenu à jour.

.../

Du fait des démissions du Trésorier et du Trésorier-Adjoint de la CCIR Auvergne, il est proposé la mise à jour des délégations de signatures, telles que présentées dans un tableau qui restera annexé au Règlement Intérieur.

DÉLIBÉRATION

VU l'article L 712-1 du Code de Commerce relatif aux compétences de l'Assemblée Générale et du Président,

VU les articles R.711-68, R.712-13 et A712-36 du Code de Commerce, relatifs aux délégations de signatures,

VU le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Auvergne, notamment les articles 40 et 45,

CONSIDÉRANT l'exposé des motifs qui précède,

Sur proposition du Directeur Général,

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE RÉGION AUVERGNE

- prend acte des délégations de signatures accordées par le Trésorier dans le cadre des dispositions du règlement intérieur, telles qu'elles apparaissent dans le tableau annexé à la présente délibération,
- donne mandat au Président pour signer tout acte et procéder à toute formalité en application de la présente délibération.

Mise aux voix, cette délibération est adoptée à l'unanimité des Membres présents.

Fait à Clermont-Ferrand, le 25 juin 2015.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Bernard SCHOUMACHER

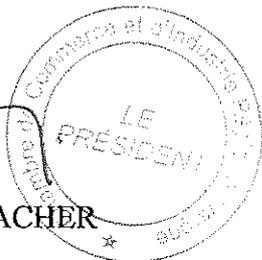


TABLEAU DES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURES

3. Délégations en matière budgétaire, comptable et financière

3.2. Délégations du Trésorier en matière d'exécution des opérations de dépenses, de recettes et de gestion de la trésorerie (Article 45 du Règlement Intérieur de la CCA)

Nature de l'acte	Bénéficiaires	Fonctions	Conditions
Visa du titre de perception ou du mandat de paiement, préalablement signé par le Président ou son délégué	Bernard VILLARET	Trésorier Adjoint	En cas d'empêchement du Trésorier
Signature des titres de paiement : chèques bancaires, chèques postaux, etc.	Bernard VILLARET	Trésorier Adjoint	En cas d'empêchement du Trésorier
Ouverture et fermeture des comptes auprès du Trésor Public, des banques, des chèques postaux et autres établissements financiers	Bernard VILLARET	Trésorier Adjoint	En cas d'empêchement du Trésorier
Gestion de la trésorerie : placements, virements de compte à compte	Bernard VILLARET Jean-Louis DECOURSIERE	Trésorier Adjoint Directeur Administratif et Financier	En cas d'empêchement du Trésorier
Mobilisation des financements, des emprunts	Bernard VILLARET	Trésorier Adjoint	En cas d'empêchement du Trésorier
Virements automatiques des salaires du personnel et des charges sociales et fiscales	Jean-Louis DECOURSIERE Sophie POUVREAU	Directeur Administratif et Financier Chef Comptable	Etat des ordres de paiement visés a priori par l'Ordonnateur et le Trésorier qui contrôle le rapprochement bancaire
Endossement des chèques reçus en règlement des créances pour la remise en banque	Jean-Louis DECOURSIERE Sophie POUVREAU	Directeur Administratif et Financier Chef Comptable	

Aulnat, le 25 juin 2015

Signature précédée de la mention manuscrite :
« Bon pour délégation de signature
dans les domaines ci-dessus précisés »

Signature des délégués qui acceptent ainsi la
délégation de signature
dans les domaines ci-dessus précisés

3.3. Régie

(en espèces.)

- Les recettes concernent exclusivement le règlement de prestations apportées par les services de la CCIA.
- Les dépenses de faible importance et nécessitant un paiement immédiat du fournisseur sont liées au fonctionnement courant de la CCIA)

Nature de l'acte	Bénéficiaires	Fonctions	Conditions
Perception de tous les versements en espèces afférents au règlement de prestations effectuées par les services de la CCIA	Jean-Louis DECOURSIERE Sophie POUVREAU	Directeur Administratif et Financier Chef Comptable	<ul style="list-style-type: none"> - Les fonds recouverts font l'objet d'un titre de perception immédiat - Tenue d'une comptabilité précise de la régie
Règlement des dépenses de faible importance, entrant dans le cadre du fonctionnement général de la CCIA et nécessitant un paiement immédiat	Jean-Louis DECOURSIERE Sophie POUVREAU	Directeur Administratif et Financier Chef Comptable	<ul style="list-style-type: none"> - Montant maximum : 500 euros par règlement - Les dépenses donnent lieu à l'émission de mandats en fin de mois - Tenue d'une comptabilité précise de la régie

Aulnat, le 25 juin 2015

Signature précédée de la mention manuscrite :
« Bon pour délégation de signature
dans les domaines ci-dessus précisés »

Signature des délégués qui acceptent ainsi la
délégation de signature
dans les domaines ci-dessus précisés